



Compte-rendu de la

REUNION DU COMITE DE SUIVI

CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE 2 NOUVELLES GIGAFACTORIES VERKOR AU SEIN D'UNE NOUVELLE ZONE DE GRANDES INDUSTRIES (ZGI3) DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE.

20/05/2026

Le mercredi 20 Mai 2026, de 10h à 12h, s'est tenue la première réunion du comité de suivi, sur le site de la Gigafactory 1 de VERKOR, en format hybride (présentiel et distanciel).

Les **maîtres d'ouvrage**, Verkor et le GPMD étaient représentés et la garante de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, Madame Marie-Claire EUSTACHE, était présente.

Liste des participants :

Membres du Comité de suivi			
	Prénom Nom	organisme	Réunion comité n°1
Elus ou apparentés :	Joël Leurs	Maire de Merckeghem	Présentiel
	Pascal Milliot	Mairie de Loon Plage	Excusé
	François Montacq	Mairie de Craywick	Teams
Services de l'état	Virginie Banco	Sous Préfecture	Teams
	Pierre Bourcier	Sous Préfecture	Excusé
	Camille Lepoint	SPPPI	Teams
	Raphaël Valentin	DDTM	Présentiel
Citoyens:	Vincent Bardol		Teams
	Martin Papot		Présentiel
Associations	Michel Mariette	FNE	Teams
Experts	Frédéric Motte	Région Hauts de France	Présentiel
	Lucille Hopquin	l'Institution Intercommunale des Wateringues	Excusée
	Paulo-Serge Lopes	Virage Energies	Excusé
	Frédérique Barbet	l'Institution Intercommunale des Wateringues	Présentiel
Industries	Elyne Volta	EDF	Présentiel
Garante de la CNDP	Marie Claire Eustache	CNDP	Présentiel
GPMD	Virginie Hurtevent	GPMD	Présentiel
VERKOR	Julien Portales	VERKOR	Présentiel
	Bilal Nehme	VERKOR	Présentiel

Les objectifs de cette réunion étaient de présenter les modalités de la compensation écologique envisagées par le GPMD dans le cadre de la création de la ZGI3 et d'échanger sur les modalités de la concertation continue. Ces échanges ont été précédés d'un rappel des principaux éléments du projet, du bilan de la concertation préalable établi par la CNDP, des engagements pris par les maîtres d'ouvrage à son issue ainsi que du rôle de la CNDP dans le processus de concertation.

REVIVRE CET EVENEMENT

La rediffusion intégrale de l'événement, ainsi que les supports présentés sont disponibles sur la plateforme de la concertation.

[1ere réunion du Comité de suivi](#)

SOMMAIRE

- 1 – Introduction
- 2 – Tour de table : présentation des membres du comité
- 3 – Présentation du projet - rappels
- 4 – Rôle de la CNDP – Bilan de la concertation préalable - rappels
- 5 – Présentation des modalités de la compensation écologique
- 6 – Objectifs et modalités de fonctionnement du Comité

INTERVENANTS

- **Julien PORTALES**, Projets Environnement/Santé/Sécurité Verkor
- **Marie-Claire EUSTACHE**, garante de la CNDP
- **Virginie HURTEVENT**, Responsable Dépt. Développement, Prospective et Environnement,

1 - MOTS D'INTRODUCTION

L'ensemble des participants ont été accueillis au sein de la base vie du site de la Gifactory 1. L'objectif ici était de contextualiser le projet en permettant aux membres du comité de se rendre compte de l'ampleur du projet par leur accès au plus près au site de la Gifactory 1, sur la plateforme industrielle ZGI, à proximité immédiate de la future ZGI3 et des 2 futures usines. Le format mixte de la réunion a permis à certains membres du comité de suivi de participer à distance à ce premier échange du comité de suivi.

2 – TOUR DE TABLE

L'ensemble des membres du comité ont pu se présenter à l'assistance.

3 – RAPPELS SUR LE PROJET

3.1 – LE GPMD

Lors de cette présentation Madame Virginie Hurtevent, a rappelé les principaux chiffres en lien avec la création de ZGI3.

Route et watergangs dévoyés, nouvelles liaisons ferroviaires, nouvelles pistes cyclables, et surfaces nécessaires aux compensations et à la gestion hydrauliques (répondant à un besoin de gestion d'une crue millénale).

A ce stade seule la première phase de la création de ZGI3, correspondant au besoin de VERKOR, fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale.

Les bâtiments représentés sur plan dans la partie correspondant à la 2eme phase de ZGI3 sont une illustration à titre d'exemple mais ne reposent pas sur une réalité d'implantation d'industriels qui à ce stade ne sont pas encore identifiés. Des activités industriels agro-alimentaires, ou logistiques, sont imaginées.

3.2 – VERKOR

Monsieur Julien Portales a présenté les principaux chiffres dimensionnant le projet de construction des Gigafactories 2 et 3. Ont également été présentées les différentes technologies de fabrication des cellules lithium ion qui seront potentiellement utilisées, notamment les chimies de cathode, le choix n'étant pas encore à l'heure actuelle arrêté.

En effet pour rentrer concrètement dans les études de la construction et les études environnementales qui permettront d'aboutir au lancement du processus de demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale, VERKOR a besoin de la signature d'un contrat avec le futur client de cette Gigafactory qui aura des exigences spécifiques en matière de performance et de prix qui conditionneront le choix du format de cellule et sa chimie.

3.3 – PLANNING

Le planning actualisé du projet a été présenté, indiquant notamment un décalage de 6 mois par rapport au délai initial, essentiellement compte tenu des délais additionnels nécessaires pour consulter et faire valider auprès de Comités de l'état (Conseil national de protection de la nature notamment) la méthodologie utilisée pour calculer la compensation écologique.

Le dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé au mois d'avril 2026 et déclaré complet et conforme au mois de mai 2026. L'arrêté d'autorisation est attendu entre octobre et décembre 2026, les travaux commençant à la suite.

Une question a été posée par M. Mariette (FNE) au sujet des actions entreprises par le GPMD dans ce projet pour gérer la remontée du front de salinité.

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : le projet n'est pas concerné par le biseau salé compte tenu de l'éloignement, ceci étant confirmé par les mesures réalisées dans le cadre du suivi piézométrique. En revanche une étude spécifique est en cours à ce propos dans le cadre du projet CAP2020 et les travaux d'agrandissements du bassin de l'Atlantique.

Une nouvelle question a été posée par M. Mariette (FNE) au sujet des actions entreprises pour la gestion des espèces de poissons (comme l'anguille) remontant de la mer par les watergangs.

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : les mesures concerneront toutes les espèces et ne seront pas spécifiques à une espèce. Les watergangs dévoyés seront reproduits avec un volume d'eau supérieur et en lien avec les associations de pêche et la 1ère section des wateringues, des pêches de sauvegarde seront réalisées dans le bon calendrier écologiques afin de replacer les populations actuelles dans les nouveaux ouvrages.

4 – CNDP

Un rappel a été fait sur le rôle de la CNDP et le bilan de la concertation préalable. A ce titre *Mme Eustache rappelle que la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante chargée de garantir l'information et la participation du public aux projets ayant un impact sur l'environnement, l'a désignée garante de la concertation préalable relative au projet d'implantation des deux gigafactories VERKOR et au projet d'aménagement de la Zone Grandes Industries 3 (ZGI3) porté par le GPMD.*

Elle indique que cette concertation préalable s'est déroulée du 2 avril au 20 mai 2025 et a mobilisé environ 800 participants au travers de plusieurs dispositifs d'information et d'échange (réunions publiques, rencontres de proximité, ateliers thématiques et webinaire). Les échanges ont mis en évidence un intérêt globalement favorable pour le projet, en raison notamment des perspectives de développement industriel, d'emploi et de réindustrialisation qu'il représente pour le territoire.

La concertation a toutefois fait émerger plusieurs attentes et points de vigilance. Les participants ont notamment souligné la nécessité de veiller à ce que les retombées économiques et les créations d'emplois bénéficient effectivement aux habitants du territoire, en particulier aux jeunes et aux personnes en reconversion professionnelle. Des interrogations ont également été exprimées concernant les impacts environnementaux du projet, notamment en matière de consommation d'eau, de qualité de l'air, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets et de maîtrise des risques industriels. Enfin, les questions relatives aux mobilités, aux infrastructures de transport et à la

capacité du territoire à répondre aux besoins de logement induits par le développement industriel ont fait l'objet de nombreuses contributions.

Mme Eustache rappelle que son bilan a été remis en juin 2025 et que les maîtres d'ouvrage ont présenté, en septembre 2025, les enseignements tirés de cette concertation ainsi que les engagements pris pour approfondir plusieurs sujets soulevés par le public.

Elle précise que la concertation continue, engagée à l'automne 2025 et placée sous l'égide de la CNDP jusqu'à la première enquête publique, vise à assurer une information régulière du public sur l'avancement du projet, à rendre accessibles les études réalisées, à associer les acteurs du territoire aux réflexions en cours et à maintenir un dialogue ouvert tout au long du développement du projet.

À ce titre, plusieurs dispositifs ont été prévus : réunions de restitution, diffusion d'une newsletter d'information, organisation d'ateliers thématiques, mise en ligne d'une foire aux questions, actions de communication destinées à favoriser la participation du public, ouverture d'un espace d'information permanent au Port Center et tenue du présent comité de suivi, dont l'objet est de partager l'information, de recueillir les contributions des parties prenantes et de construire collectivement les modalités de la concertation continue.

Mme Eustache indique enfin qu'un bilan de cette phase de concertation continue sera réalisé avant l'ouverture de l'enquête publique et que l'ensemble des documents et comptes rendus seront progressivement mis à disposition sur le site internet du projet.

La concertation continue se déroulera jusqu'à l'enquête publique déclenchée dans le cadre de la demande d'autorisation de VERKOR. Elle se poursuit donc même pendant la phase d'enquête publique en lien avec la demande pour ZGI3.

M. Julien Portales et Mme Virginie Hurtevent ont rappelé les enseignements et engagements pris suite à la phase de concertation préalable.

Mme Marie-Claire Eustache a rappelé les modalités de la concertation continue dont la constitution et le fonctionnement du comité de suivi font partie.

SEANCE DE QUESTIONS REPONSES

Une question a été posée par M. Mariette (FNE) au sujet de l'adéquation entre la nécessité d'avoir des stockages suffisant de produits chimiques et l'optimisation des risques. Quelles sont les variantes envisagées dans l'organisation des stockages.

Réponse de M. Julien Portales : A ce stade rien n'est défini pour les Gigafactories 2 et 3 mais il possible de s'appuyer sur l'exemple de la Gigafactory 1 : les stocks de matières premières dangereuses sont réparties entre le magasin de l'usine pour bénéficier d'une autonomie en matière de quantité correspondant environ à 2-3 semaines de productions afin de pallier les principaux aléas de production ou logistique, le reste du stock étant géré dans des entrepôts externes. Le qualificatif de dangerosité des matières premières sera à apprécier en fonction du choix la chimie, la chimie NMC classant la Gigafactory 1 Seveso II Seuil Haut, mais la chimie LFP n'apportant pas ce classement.

Une question a été posée par M. Mariette (FNE) au sujet de la voie ferrée à créer, sur son électrification et la prise en compte du passage de convois exceptionnels pouvant passer sous les catenaires

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : la question sera posée au sein du GPMD sur l'électrification de cette voie et une réponse apportée ultérieurement. En tout état de cause des dispositions sont systématiquement prises pour éviter de faire se croiser des routes d'accès et les voies ferrées.

5 – PRESENTATION DES MODALITES DE LA COMPENSATION ECOLOGIQUE

Mme Virginie Hurtevent a présenté l'évaluation des enjeux, traduits en impacts bruts, l'application de la méthode Évaluer-Réduire-Compenser et la validation de la méthode ayant abouti à l'outil de dimensionnement pour les zones de compensation.

Mme Virginie Hurtevent précise que des investigations archéologiques ont permis de mettre en évidence des zones d'intérêt : l'INRAP finalise les rapports et les transmet à la DRAC qui pourrait décider d'un arrêté de fouilles, notamment sur la phase 2 de ZGI3.

Une question a été posée par M. Mariette (FNE) au sujet de la prise en compte du cumul des effets du projets avec ceux induits par les effets du changement climatique.

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : sur la première partie qui concerne les mesures de compensation un travail est fait avec les bureaux d'étude afin de sélectionner des espèces pouvant s'adapter aux effets du changement climatique (pluviométries intenses et périodes de sécheresse). De manière générale pour la ZGI3 l'impact des effets du changement climatique ont bien été pris en compte : l'absence d'effets sur la submersion marine et l'érosion ont bien été vérifiés notamment du fait de l'éloignement de la côte. Par contre ce qui a été pris en compte, au travers notamment d'une étude hydraulique à l'échelle de l'ensemble des zones ZGI, ZGI2 et ZGI3, c'est la gestion d'une crue millénale, là où l'administration ne demande que la gestion d'une crue centennale.

Une nouvelle question a été posée par Mr Mariette (FNE) au sujet de l'entretien des noues et watergang : qui en sera responsable ?

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : l'entretien des watergangs est assuré par la 1ere section des wateringues, celui des noues par le GPMD.

Une question a été posée par Mme Barbet (IIW) au sujet du portage juridique de l'entretien watergang : rétrocession ou délégation de maîtrise d'ouvrage ?

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : les watergangs sont rétrocédés à la première section des wateringues.

Une question a été posée par Mme Eustache (CNDP) : compte tenu de l'augmentation des besoins de compensation avec la multiplication des projets y'a-t-il une recherche de zones pouvant accueillir des mesures compensatoires à l'extérieur du périmètre du GPMD ?

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : même si ce n'est pas nécessaire pour la phase 1 de ZGI des investigations ont été lancées en 2023. Ces recherches sont compliquées : problèmes de proximité et compatibilité écologiques. Des contacts ont été pris avec les voies navigables de France ainsi qu'avec le conservatoire du littoral. Le sous-préfet a également créé un groupe de travail spécifique à la compensation pour recenser parmi les acteurs publics quels étaient encore les espaces de compensation disponibles.

Mme Virginie Hurtevent précise qu'une mission interministérielle a été demandée par Mr le Préfet sur le sujet compatibilité agriculture et mesures de compensation environnementale, et s'est déplacée sur le territoire du Dunkerquois. A cette occasion le préfet a décidé qu'il n'y aurait plus de mesure compensatoire sur des terres à usage agricole

Une remarque a été effectuée par Mme Barbet (IIW) à propos de la difficulté à fournir des arbres de grande taille à court terme pour les besoins écologiques des chiroptères : il existe sur d'autres projets des solutions d'habitat non naturel pouvant répondre à ce besoin court terme.

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : cette solution n'a pas été imaginée, mais des renseignements seront pris.

Mme Virginie Hurtevent a ensuite indiqué que la mission interministérielle avait recommandé au GPMD de mettre en œuvre une compensation agricole collective volontaire, malgré l'absence d'obligation juridique en la matière. À l'issue d'une étude, le GPMD a pris l'engagement de mobiliser une enveloppe de 1 million d'euros en faveur de projets agricoles collectifs sur le territoire de la CUD.

Une question a été posée par M. Mariette (FNE) : Comment sont appréhendées les questions relatives à la présence de prédateurs comme le renard mais aussi la prolifération de la population de lapins qui peuvent provoquer des désordres (tenue des plateformes ferroviaires et routières) parfois à l'origine d'accidents ?

Réponse de Mme Virginie Hurtevent : Cet aspect n'est pas véritablement pris en compte en tant que tel. Il y a des chasseurs sur le territoire Dunkerquois mais il n'y pas d'action de régulation des populations. La même question a été posée par le CNPN sur la régulation de la population de chats errants qui semble importante sur le dunkerquois.

Une question a été posée par M. Mariette (FNE) : Qu'est-il prévu en matière de mutualisation de moyens entre les différents occupants de la ZGI3 (exemple : défense incendie, secours, ...)

Réponse de M. Julien Portales : Des premières approches ont déjà été envisagées lors de l'installation de la première Gigafactory sur ZGI, en matière d'écologie industrielle. Le meilleur exemple concerne les discussions entre Clarebout et Verkor à propos de la réutilisation du rejet d'eau industriel à des fins de refroidissement, ou encore les partages d'information sur les moyens d'intervention en cas d'urgence. Il sera évident que des synergies auront lieu naturellement entre les futures Gigafactory 2 & 3 et la première Gigafactory de Verkor mais des discussions seront également à avoir avec Prologium et Enchem.

Mme Virginie Hurtevent complète avec l'information qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé sur des parcelles encore à commercialiser sur ZGI, notamment pour l'installation de Data Center ce qui pourrait ouvrir des opportunités en matière de récupération de chaleur fatale.

6 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI

Les membres du comité valident le principe de réunions sur le site de la Gigafactory, avec toutefois la possibilité d'une participation à distance.

Mme Marie-Claire Eustache rappelle le rôle de chacun des membres d'œuvrer en tant que portes parole de leur collègue (élus, citoyens, associations, services de l'état,), par la diffusion des informations reçues en amont des réunions du comité, et la recherche d'avis et de contributions. La participation des différents collègues du comité est importante. Il est bien entendu tout à fait envisageable de pouvoir être représenté par une tierce personne en cas d'indisponibilité.

Par ailleurs, l'envoi amont des sujets abordés permet de pouvoir échanger au préalable au sein des collègues pour enrichir les débats.

Une date sera proposée ultérieurement pour la prochaine réunion du comité de suivi en fonction des avancées du projet.

Il me semble que la diffusion d'une première newsletter avait été évoquée ?

Une phase de conclusion de la réunion me semble opportune dans ce compte-rendu.